

# Davantage d'établissements de rénovation énergétique dans le Grand Est

Insee Analyses Grand Est • n° 193 • Mars 2025



Le Grand Est comporte plus de 5 300 établissements labellisés « Reconnu garant de l'environnement » (RGE), qui se concentrent dans le secteur des travaux de construction spécialisés. Parmi eux, les établissements de rénovation énergétique regroupent 29 000 salariés, soit 36 % de l'emploi du secteur dans la région. La rénovation énergétique est plus développée dans le Grand Est qu'en France de province. Néanmoins, la région présente d'importantes disparités territoriales : la rénovation énergétique pèse en effet beaucoup plus dans l'emploi en milieu rural. Ses établissements sont plus gros que dans le reste du secteur, et le salaire moyen y est plus élevé, en lien notamment avec un temps de travail plus important. Les entreprises de rénovation énergétique sont plus productives que les autres, et investissent davantage.

Dans le Grand Est, plus de 5 300 établissements sont labellisés « Reconnu garant de l'environnement » (RGE) pour des travaux de **rénovation énergétique**. Ils emploient 2 % des salariés de la région ► **figure 1**. Ce label permet d'identifier les entreprises ou les artisans qualifiés et disposant d'une expertise dans le domaine de la rénovation énergétique ► **encadré**. Faire appel à un professionnel labellisé permet de bénéficier de diverses aides financières.

## La rénovation énergétique : une composante des travaux de construction spécialisés

Parmi les établissements labellisés, plus de 90 % appartiennent au secteur des travaux de construction spécialisés (hors

« démolition et préparation des sites »). Ce secteur regroupe diverses activités comme la maçonnerie, les travaux de couverture, l'installation de systèmes de chauffage ou encore la peinture, et constitue le cœur de la rénovation énergétique. Ces 4 840 établissements de rénovation énergétique constituent le ► **champ** de l'étude.

## Dans le Grand Est, un taux de labellisation pour la rénovation énergétique plus fort qu'en France de province

Les travaux de construction spécialisés représentent 5 % des salariés en équivalent temps plein de la région. Dans ce secteur, 36 % des salariés travaillent

dans un établissement de rénovation énergétique, soit 5 points de plus qu'en France de province. Le Grand Est est ainsi la troisième région avec le plus fort taux de labellisation, en matière d'emplois, derrière la Bourgogne-Franche-Comté et les Pays de la Loire (40 % et 38 %). L'importance de la rénovation énergétique dans le Grand Est est particulièrement marquée dans les « autres travaux de construction spécialisés » qui incluent notamment la couverture et l'étanchéification. Dans ce secteur, 31 % des salariés travaillent dans un établissement de rénovation énergétique, soit huit points de plus qu'en France de province. Par ailleurs, les travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation regroupent 42 % des établissements de rénovation énergétique

### ► 1. Labellisation RGE dans le Grand Est et en France de province, pour les établissements et les salariés

| Secteur d'activité   | Établissements labellisés RGE |                             |   |   | Salariés en ETP dans les établissements labellisés RGE |                             |   |   |
|--|-------------------------------|-----------------------------|---|---|--|-----------------------------|---|---|
|  | Nombre                        | Grand Est                   | Province  |   | Nombre   | Grand Est                   | Province                                  |   |
|  |                               | Répartition par secteur (%) | Part des établissements RGE dans le secteur (%) | Part des établissements RGE dans le secteur (%) |  | Répartition par secteur (%) | Part des salariés RGE dans le secteur (%) | Part des salariés RGE dans le secteur (%) |
| Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation    | 2 270                         | 42                          | 13  | 11  | 12 000   | 35                          | 38  | 36  |
| Travaux de finition  | 1 580                         | 30                          | 6   | 5   | 9 700  | 28                          | 38  | 35  |
| Autres travaux de construction spécialisés (dont couverture et étanchéification) | 990                           | 18                          | 6   | 4   | 7 200  | 21                          | 31  | 23  |
| <b>Ensemble des travaux de construction spécialisés</b>                          | <b>4 840</b>                  | <b>90</b>                   | <b>8</b>  | <b>7</b>  | <b>28 900</b>  | <b>84</b>                   | <b>36</b>                                 | <b>31</b>                                 |
| Autres secteurs d'activité   | 520                           | 10                          | 0   | 0   | 5 700  | 16                          | 0   | 0   |
| <b>Total</b>   | <b>5 360</b>                  | <b>100</b>                  | <b>1</b>  | <b>1</b>  | <b>34 600</b>  | <b>100</b>                  | <b>2</b>                                  | <b>2</b>                                  |

RGE : Reconnu garant de l'environnement.

ETP : Équivalent temps plein.

**Lecture :** Dans le Grand Est, le secteur « Travaux de finition » rassemble 30 % des établissements labellisés RGE et 28 % des salariés de l'ensemble des établissements RGE ; dans ce secteur, 6 % des établissements sont labellisés et 38 % des salariés travaillent dans un établissement RGE. Les 5 360 établissements labellisés du Grand Est représentent 1 % de l'ensemble des établissements de la région, tous secteurs confondus ; ils emploient 2 % de l'ensemble des salariés de la région.

**Champ :** Établissements de France de province.

**Sources :** Ademe, base des établissements labellisés RGE ; Insee, Flores 2022.

et 35 % des salariés. C'est également le secteur avec le plus fort taux de labellisation : un établissement sur huit, contre un sur douze pour l'ensemble des travaux de construction spécialisés.

### La plupart des établissements sont labellisés pour l'isolation ou le chauffage

Chaque établissement peut être certifié pour un ou plusieurs domaines de travaux. À elle seule, l'isolation rassemble 44 % des établissements de rénovation énergétique et la moitié des salariés.

Plus de huit établissements sur dix sont labellisés pour au moins l'isolation ou le chauffage, mais les deux domaines sont très hermétiques : seulement 3 % des établissements sont labellisés pour les deux domaines à la fois.

Au contraire, le domaine « fenêtres, volets, portes » est beaucoup plus rare (15 % des établissements de rénovation énergétique), mais très souvent associé à l'isolation : un établissement sur deux est également labellisé pour l'isolation. De même, 84 % des établissements labellisés pour la ventilation et 51 % des établissements labellisés « production d'énergie » sont aussi labellisés pour le chauffage.

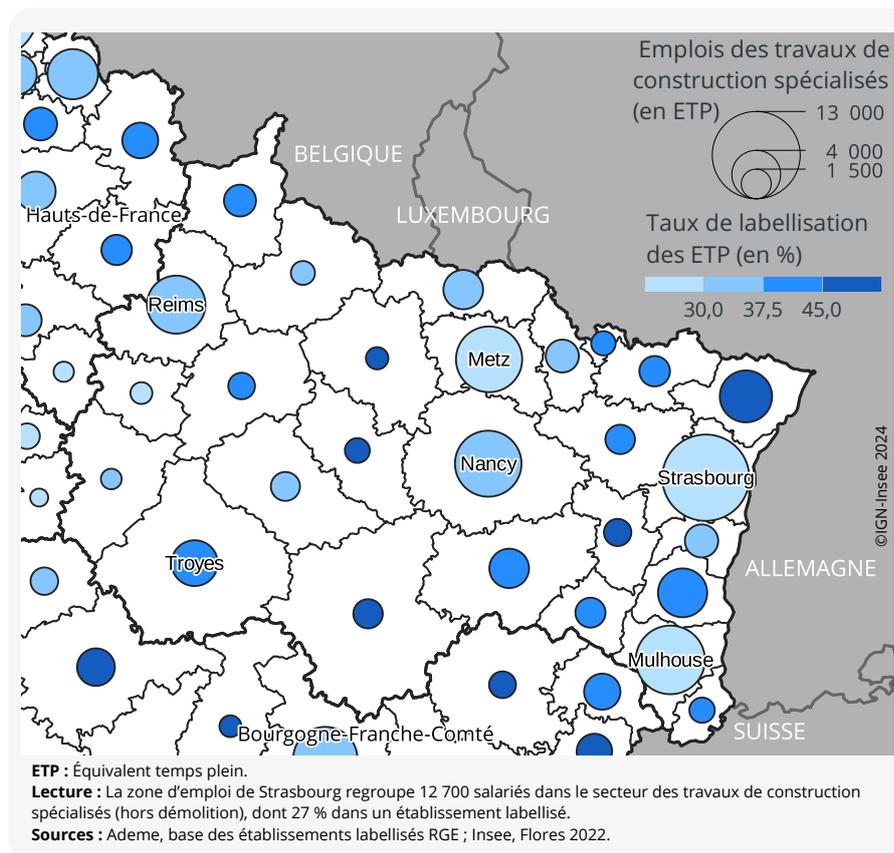
Parmi les établissements labellisés dans le domaine du chauffage, les labels « pompe à chaleur » et « chauffe-eau thermodynamique » sont les plus répandus, loin devant les installations solaires.

### La rénovation énergétique est plus fréquente en milieu rural

Les départements où les labels sont les plus fréquents sont la Meuse, la Haute-Marne et les Vosges : respectivement 56 %, 49 % et 43 % des salariés des travaux de construction spécialisés de ces départements exercent dans un établissement de rénovation énergétique. Au contraire, dans la Moselle et la Marne, le label RGE est moins courant (environ un tiers des salariés).

Les départements rassemblant les plus forts effectifs dans la rénovation énergétique sont le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle : ils regroupent à eux trois plus de la moitié des salariés (6 900, 4 500 et 4 500 ETP). Cependant, dans ces départements, le taux de labellisation est plus bas que la moyenne régionale. Toutes les zones d'emploi du Grand Est regroupant plus de 2 000 ETP dans les travaux de construction spécialisés ont un taux de labellisation inférieur à 40 % (à l'exception de celles de Hagenuau, Colmar et Épinal ► figure 2). À l'opposé, les zones d'emploi de Chaumont, Bar-le-Duc et Verdun (3 300 ETP à elles trois) se caractérisent par un taux de labellisation supérieur à 55 %.

## ► 2. Effectifs des travaux de construction spécialisés et taux de labellisation par zone d'emploi

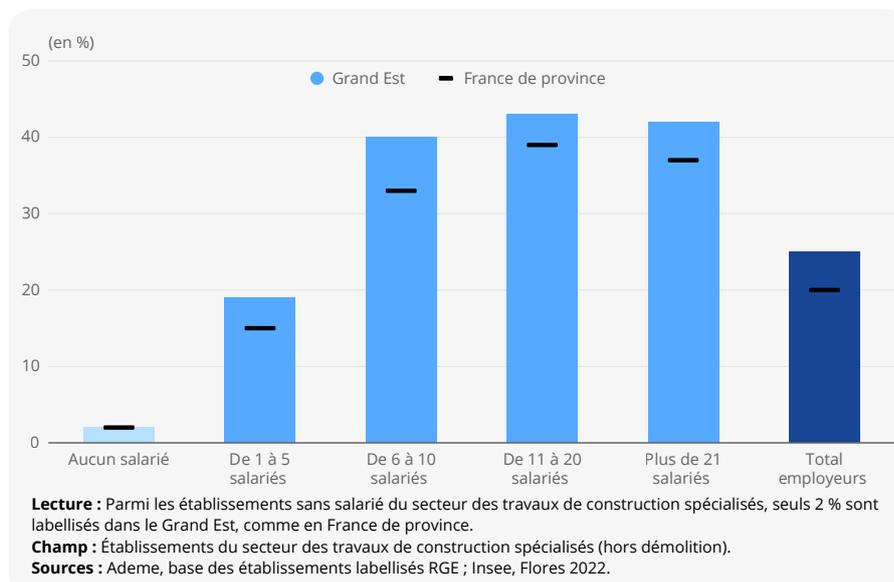


En effet, les salariés de la rénovation énergétique sont plus nombreux en milieu urbain, mais leur proportion dans le secteur des travaux de construction spécialisés est plus élevée dans le rural. Dans les grands centres urbains, moins de 30 % des salariés du secteur appartiennent à un établissement de rénovation énergétique, soit 10 points de moins qu'en milieu rural.

### Les petits établissements sont moins souvent labellisés RGE

Les établissements de petite taille sont moins souvent labellisés. En particulier, seuls 2 % des établissements de travaux de construction spécialisés sans salarié sont reconnus garants de l'environnement, contre 25 % des établissements employeurs ► figure 3.

## ► 3. Taux de labellisation des établissements du Grand Est selon leur taille



Le taux de labellisation atteint même 41 % parmi les établissements de plus de cinq salariés. Cela peut s'expliquer par des coûts d'entrée pénalisants pour les petites structures (formation, manque à gagner, démarches administratives, investissements dans des équipements spécifiques...).

Quelle que soit leur taille, les établissements employeurs du Grand Est sont plus souvent labellisés que ceux de France de province (respectivement 25 % et 20 %).

Un établissement de rénovation énergétique emploie en moyenne six salariés, contre un seul pour les autres établissements de travaux de construction spécialisés. De plus, quatre établissements de rénovation énergétique sur cinq emploient des salariés, contre un sur cinq pour les établissements non labellisés. Parmi les établissements employeurs, ceux qui sont labellisés comptent donc en moyenne trois salariés de plus que les autres.

### Des ouvriers masculins, plus jeunes et plus qualifiés que les autres

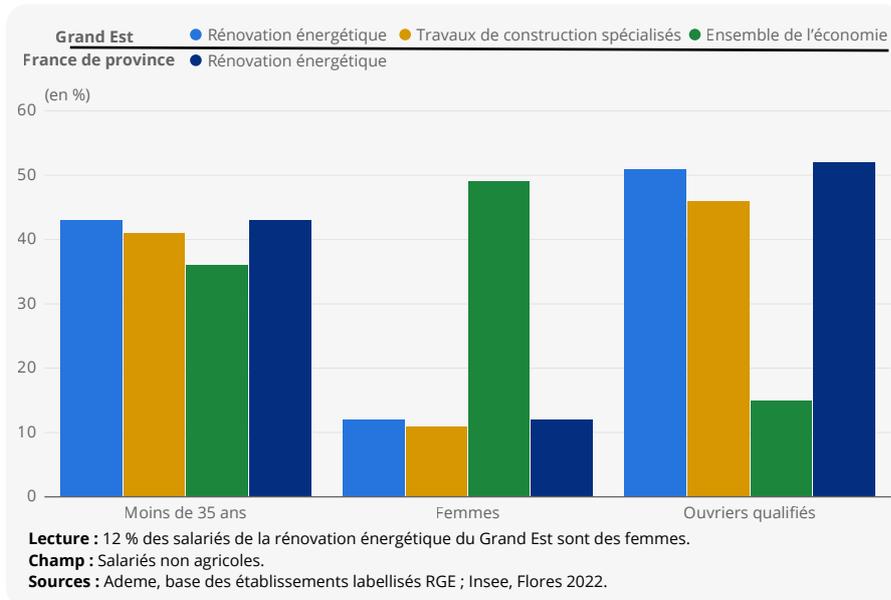
Au sein des établissements de rénovation énergétique, les salariés ont en moyenne 39 ans et seuls 12 % sont des femmes ► **figure 4**. Ces caractéristiques sont similaires dans l'ensemble du secteur des travaux de construction spécialisés, nettement plus masculin et plus jeune que le reste de l'économie.

Dans le Grand Est, les trois quarts des salariés de rénovation énergétique sont des ouvriers ► **figure 5**, généralement qualifiés (73 % d'entre eux). Ils exercent des métiers comme maçon, charpentier, menuisier, plombier, électricien, peintre, plaquiste ou encore chauffagiste. Ces proportions sont plus faibles parmi les établissements non labellisés (68 % d'ouvriers, dont 71 % de qualifiés). En France de province, les établissements de rénovation énergétique comptent autant d'ouvriers que dans la région, mais ils sont légèrement plus souvent qualifiés. Parmi les salariés des établissements de rénovation énergétique du Grand Est, les hommes ont en moyenne 5 ans de moins que les femmes. Ils sont surreprésentés dans les postes de cadres et d'ouvriers, mais largement sous-représentés dans les postes d'employés, occupés à 86 % par des femmes.

### Des salaires et des temps de travail plus importants dans les établissements de rénovation énergétique

Dans le Grand Est, le salaire mensuel net moyen des salariés de rénovation énergétique est de 1 744 €, soit 4,2 % de

## ► 4. Caractéristiques de l'emploi salarié en et hors rénovation énergétique



plus que les autres salariés du secteur des travaux de construction spécialisés.

Toutefois, à caractéristiques identiques en matière de catégorie sociale, d'âge et de sexe, un salarié du secteur gagne en moyenne 9,8 % de plus s'il travaille dans un établissement labellisé.

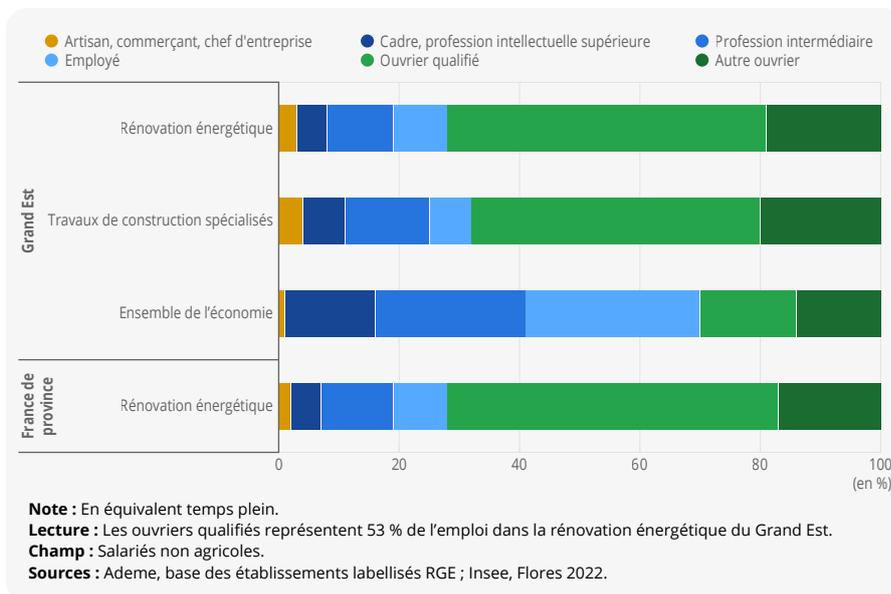
Cela s'explique notamment par une répartition des professions et catégories socioprofessionnelles différente dans le domaine de la rénovation énergétique. Cependant, les salariés d'établissements labellisés travaillent en moyenne 68 heures annuelles de plus que les autres. À temps de travail égal, l'écart de rémunération est donc moindre. Les caractéristiques de l'établissement (taille et secteur d'activité) ont peu d'effet sur les écarts de salaire.

Un ouvrier non qualifié touche un salaire horaire similaire qu'il soit ou non dans un établissement labellisé. En revanche, les ouvriers qualifiés travaillant dans un établissement de rénovation énergétique ont un salaire horaire 4 % plus élevé que les autres.

### Des entreprises plus productives, mais des investissements plus lourds

Les **entreprises de rénovation énergétique** du Grand Est génèrent en moyenne un **chiffre d'affaires** de 1,5 million d'euros. C'est plus important que l'ensemble des **entreprises régionales** de travaux de construction

## ► 5. Répartition des salariés de la rénovation énergétique par profession et catégorie socioprofessionnelle



spécialisés (1,1 million d'euros en moyenne), notamment en raison de la différence de taille entre entreprises labellisées et non labellisées. Les **entreprises labellisées** ont également une meilleure **productivité du travail** : chaque salarié génère 71 000 euros de valeur ajoutée, soit en moyenne 5 000 de plus que dans les autres entreprises du secteur. Après versement des salaires et des cotisations sociales, il reste 18 % de la valeur ajoutée, alors que ce **taux de marge** n'est que de 8 % pour les entreprises non labellisées. Par ailleurs, le **taux d'investissement** est légèrement supérieur dans la rénovation énergétique (16 % contre 14 % dans le reste du secteur) ce qui reflète la nécessité de disposer de biens d'utilisation durable (machines, gros équipements, véhicules, bâtiments). Même si les entreprises labellisées ont une dotation aux amortissements plus élevée que les autres pour compenser l'usure de ces biens, leur **rentabilité financière** s'avère très proche de celle des autres entreprises parce qu'elles génèrent de plus grands bénéfices. En outre, la **rentabilité économique** est importante dans la rénovation énergétique. Pour 100 euros de capital d'exploitation, une entreprise labellisée génère 35 euros d'excédent brut, contre 26 euros dans l'ensemble du secteur. ●

Baptiste Descamps, Emmanuel Franco, Vincent Monchatre (Insee)

 Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

### ► Pour en savoir plus

- **Raffin C., Huysen A.**, « Rénovation énergétique : les établissements insulaires sont moins souvent labellisés qu'en France de province », Insee Analyses Corse n° 50, décembre 2023.
- **Monchatre V., Rousseau L.**, « Rénovation énergétique : le Grand Est mieux couvert, mais pas au regard de la vulnérabilité énergétique », Insee Analyses Grand Est n° 116, juillet 2020.

### ► Encadré – Le dispositif « Reconnu garant de l'environnement »

Le label « Reconnu garant de l'environnement » (RGE) a été créé en 2011, pour identifier les établissements intervenant dans l'amélioration de la performance énergétique, incluant les travaux de rénovation énergétique, l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables ou encore les études liées aux performances énergétiques.

Il est décerné aux entreprises et aux artisans témoignant d'une expertise dans la rénovation énergétique et de professionnalisme dans l'exécution de leurs travaux. Le label RGE est accordé par des organismes spécialisés ayant passé une convention avec l'État, après un contrôle de connaissances pratiques et théoriques d'un ou plusieurs référents techniques par établissement. Il s'accompagne de contrôles permettant de vérifier la mise en œuvre des techniques de rénovation énergétique sur les chantiers. Chaque labellisation porte sur un domaine de travaux spécifique : isolation des toits, pompe à chaleur, audit énergétique...

L'État, les collectivités territoriales et d'autres organismes mettent en place des dispositifs financiers pour aider propriétaires et locataires à améliorer les performances énergétiques de leur logement. Le recours à un professionnel RGE est nécessaire pour bénéficier de certaines aides à la rénovation énergétique. L'ensemble de ces aides est disponible sur la plateforme [France Renov](https://france.renov.fr).

### ► Champ

Les établissements étudiés ici sont ceux figurant dans le répertoire des entreprises et des établissements qui regroupe les établissements exploitants du champ marchand non agricole, actifs au 31 décembre. Les volumes d'établissements peuvent différer de ceux obtenus par d'autres sources, notamment car les définitions d'« établissement actif » peuvent varier.

Dans cette étude, seuls les établissements labellisés RGE pour des travaux de rénovation énergétique sont pris en compte. Les architectes ou établissements labellisés pour de l'audit énergétique sont exclus.

Le champ de l'étude est constitué des établissements appartenant à l'un des trois secteurs de la nomenclature d'activités françaises principalement concernés par la rénovation énergétique : « travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation » (dont chauffage), « travaux de finition » (en particulier plâtrerie, menuiserie, revêtements de sols et murs, peinture et vitrerie) et « autres travaux de construction spécialisés » (parmi lesquels figurent les travaux de couverture et d'étanchéification). Les établissements « de rénovation énergétique » sont les établissements appartenant à l'un de ces trois secteurs et labellisés RGE.

### ► Définitions

**Rénovation énergétique** : Ensemble des travaux permettant de réduire la consommation énergétique nette d'un bâtiment existant. Ces travaux consistent par exemple en l'isolation du toit, le remplacement de fenêtres par d'autres plus isolantes ou le changement d'une chaudière. La rénovation énergétique concerne à la fois les logements et les locaux (bâtiments non résidentiels).

**Entreprise labellisée** : Une entreprise est considérée comme labellisée RGE si la majorité de ses salariés travaillent dans un établissement labellisé RGE pour la réalisation de travaux, ou pour les entreprises non employeuses si plus de la moitié de ses établissements sont qualifiés RGE pour la réalisation de travaux.

**Entreprise régionale** : Les entreprises régionales sont les entreprises employeuses dont plus de 80 % des salariés travaillent dans un ou plusieurs établissements d'une même région et les entreprises non employeuses dont plus de 80 % des établissements sont situés dans une même région.

Le **chiffre d'affaires** représente le montant des ventes en biens et services effectuées par l'entreprise dans l'année, soit le volume d'activité de l'entreprise. La valeur ajoutée représente la richesse réellement créée par l'entreprise, c'est-à-dire le chiffre d'affaires diminué des consommations intermédiaires. L'excédent brut d'exploitation représente la valeur ajoutée à laquelle on a retranché le paiement des salaires.

La **productivité du travail** mesure la quantité de richesse produite par unité de travail (valeur ajoutée/effectifs en équivalent temps plein). On parle aussi de productivité apparente pour rappeler qu'elle dépend aussi de l'utilisation du capital.

Le **taux de marge** désigne la part de la valeur ajoutée qui reste à l'entreprise après paiement des salaires. Il mesure la capacité de l'entreprise à générer une rentabilité à partir du chiffre d'affaires.

Le **taux d'investissement** permet de mesurer la part de la richesse produite consacrée à l'investissement.

Le **taux de rentabilité financière** (résultat net/capitaux propres) mesure l'aptitude de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les associés.

Le **taux de rentabilité économique** correspond à la part de l'excédent brut d'exploitation dans le capital d'exploitation. Il mesure la capacité de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les associés et les prêteurs au travers du processus d'exploitation.

